

Intervenant : Gérard Schaefer

Centre de formation : IRTS de Lorraine, Metz (France)

Objet : proposition de communication au Congrès International Francophone

« Quelles formations aux métiers du social pour quel travail social? » Namur 2007

Nombre de caractères de la présentation de l'article, espaces compris : 2370

Nombre de page (celle-ci non comprise) : 12 pages, dont 4 pages de bibliographie

Police de caractère : Times New Roman, 12 pt (article), 10 pt (notes et bibliographie)

Titre de la communication :

Quand l'enseignement du fait religieux participe à une nouvelle compréhension du lien social : approche éthique du Désir de l'absolument Autre à partir de la réalité française

Résumé :

Pour acquérir des compétences et progresser dans la professionnalisation le travailleur social a besoin –en préalable à son intervention professionnelle– de connaître, d'observer et d'analyser les éléments d'une situation individuelle ou collective (d'une population) ou d'un territoire d'intervention. L'enseignement du fait religieux entre dans cette démarche formative. Il vise une approche scientifique des langages symboliques du monde contemporain et appréhende le fait humain à partir de l'« expérience du mystère » dans un espace et un temps spécifiques.

Le contexte européen et la situation de la laïcité républicaine française servent de toile de fonds au traitement de cette « question sociale » appréhendée comme « liant sociétal ». La réforme des programmes de formation aux métiers du social en France permet-elle de relever les nouveaux défis qui se posent aux acteurs sociaux ? Jusqu'à quel point les centres de formation au travail social peuvent-ils intégrer dans leurs projets pédagogiques les ajustements requis par les mutations sociales ?

La question religieuse n'est pas étrangère aux mutations de la société contemporaine. Elle traverse de multiples champs sociaux et permet de s'approprier de manière nouvelle des aspects de l'intervention sociale : relation d'aide, gestes de la vie quotidienne, parcours migratoires, dialogue interculturel, travail communautaire, tribus urbaines, droits de l'homme, etc. L'article préconise la prise en compte du fait religieux dans les enseignements déjà présents en permettant une interpellation mutuelle des différentes approches disciplinaires (psychologie, philosophie éthique, sociologie, anthropologie, droit, etc.).

Ce faisant, l'action sociale se trouve centrée sur l'événement de la rencontre de l'Autre où être conscient c'est répondre de l'existence de l'autre-homme. Hospitalité, solidarité, bonté pour le premier venu ou le tiers-exclu, sont autant de facettes de l'approche d'autrui qui se laissent saisir au cœur du fait religieux. A chaque fois, le professionnel est en présence d'un choix éthique : agir responsable qui prend en compte l'exigence légale et l'obligation humanitaire.

Quand l'enseignement du fait religieux participe à une nouvelle compréhension du lien social

—Approche éthique du Désir de l'absolument Autre à partir de la réalité française—

Dans la rencontre avec autrui, l'intervenant social a à se positionner en tant qu'humain et en tant que professionnel. Acteur du développement social durable et d'une citoyenneté responsable il accompagne des personnes et des populations dans des lieux et des circonstances divers.

La confrontation à l'épreuve de la réalité bouscule les représentations personnelles et déjoue sans cesse les failles institutionnelles. Autrui résiste à l'Infini à toute saisie comme il en appelle sans-cesse à l'insupportable fraternité sociale.

Par ce faire, un « dialogue sur les Hauteurs » est initié. Lorsque celui-ci se dit dans le contexte de la laïcité républicaine française, il garde étrangement la saveur d'une Révolution où la Liberté a délaissé le trône et l'autel pour établir sa demeure sur les barricades, c'est-à-dire hors de soi et du lieu commun.

Modernité et adaptabilité de l'action sociale

Au pays du vignoble, il est de mise qu'« à cuvée nouvelle, appellation contrôlée nouvelle ». Chaque année, le même beaujolais revient avec en prime un arôme « nouveau ». L'action sociale n'échappe pas à cette culture et tradition française. Les années 80-90 ont été celles des « nouveaux pauvres »¹. Et au début du 21^{ème} siècle ce fut le tour à la rénovation des lois qui régissent l'action sociale. Ainsi, la France reste-t-elle fidèle à ses prophètes enterrés au Panthéon et préserve-t-elle la valeur spirituelle, pardon « mystique », du nouveau siècle².

Gauloise dans ses traditions, la France craint toujours que le ciel lui tombe sur la tête et ce même sous les formes d'un voile³. Laïque et républicaine, elle a délaissé la poule au pot pour se retrouver à devoir digérer une « soupe au cochon » aux relents nationalistes⁴. Dans un tel contexte social, il n'est pas toujours facile de manger et de vivre « comme Dieu en France »⁵ à moins de rechercher « ailleurs » une vie meilleure. La France « terre d'accueil » relève plus du mythe que de la réalité. Et au pays des libertés, les inégalités sont souvent traitées de façons égalitaires, préférant ainsi l'alibi de la solidarité à celui de la fraternité⁶.

La France se défend de toute appartenance religieuse. Et pourtant, le fait religieux n'a peut-être jamais été autant présent au cœur de l'actualité politique. Aujourd'hui, le gouvernement français pratique l'« œcuménisme »⁷. Il fait la chasse aux sectes. Et préconise une tolérance à l'égard de l'absentéisme scolaire lorsque celui-ci est motivé pour la célébration d'une fête religieuse importante.

¹ Cf. Emmanuel HIRSH, *Nouvelles pauvretés, nouvelles solidarités : Dossiers d'Actualité Mondiale. Problèmes politiques et sociaux*, La Documentation Française n°588 du 29 juillet 1988, 64 p.

² Cf. Le débat autour de la révolution spirituelle ou du « problème religieux » que connaîtrait le 21^{ème} siècle et de la phrase attribuée à André Malraux, « Le 21^{ème} siècle sera mystique ou ne sera pas ».

³ Cf. Régis DEBRAY, *Ce que nous voile le voile. La République et le sacré*, Gallimard, 2004. Le sentiment religieux n'a pas sa place dans les institutions de l'Etat mais dans la société. La République « se doit » de prendre en considération la donnée sociale et culturelle. Toute la question est de savoir jusqu'où ?

⁴ Cf. L'actualité autour des « soupes populaires » organisées par l'association Solidarité des Français (SDF) et qui avaient en hiver 2006 pour mot d'ordre de nourrir prioritairement « les nôtres » qui dans la fidélité aux traditions gauloises se nourrissent de cochon et boivent du vin !

⁵ L'expression est de mise en Allemagne où « *Leben wie Gott in Frankreich* » exprime la période qui a suivi la Révolution française de 1790 et où Dieu a été « détrôné ». Dieu n'avait alors plus rien à faire en France et les français ne le sollicitaient plus. Il avait dès lors la belle vie !

⁶ Cf. Serge MILANO, *La pauvreté absolue*, Hachette, 1988 ; Jean MAISONDIEU, *La fabrique des exclus*, Bayard Editions, Paris, 1997 ; Anne GOTMAN, *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Presses Universitaires de France, Paris, 2001.

⁷ Etymologiquement le terme désigne le dialogue entre les églises chrétiennes. Il est de plus en plus utilisé pour désigner le dialogue engagé par l'Etat français avec les diverses religions, principalement monothéistes et qui pas été signalées à caractère sectaire.

Actualité sociale et adaptation des formations

Le 24 mai 2000, le Conseil économique et social adoptait au cours de sa séance le rapport présenté par M. Daniel Lorthiois, *Mutations de la société et travail social*⁸. Dans ce document, « chocs » sociétaux et chocs « institutionnels » demandaient des réponses sociales nouvelles et une évolution des habitudes de travail des intervenants sociaux. La même année la Délégation interministérielle à la famille et la Direction de l'action sociale engageaient une réflexion sur la préparation des professionnels à travailler avec les familles. Le texte avancera 30 propositions d'adaptation de la formation des travailleurs sociaux⁹. Un peu plus tard, le schéma national des formations sociales préconisera la réforme des diplômes du social¹⁰.

Le 2 janvier 2002, la loi de modernisation de l'action sociale¹¹ venait rappeler la nécessité de centrer l'action sociale sur le respect des droits des individus en vue d'assurer la cohésion sociale tout en prévenant les exclusions. Au cœur du dispositif, la charte des usagers¹² rappelle l'impérieux devoir de respecter l'intégrité et l'autonomie des personnes. Depuis, la promotion des « bonnes » pratiques professionnelles et d'une démarche « qualité » font partie du quotidien des institutions sociales et de l'éthique et de la déontologie des travailleurs sociaux.

Réforme des diplômes et harmonisation européenne

Après la « valse des éthiques », le « temps des responsables »¹³ semble être arrivé en France avec son cortège de lois et de réformes (régionalisation, réforme des diplômes du secteur sanitaire et social, validation des acquis d'expérience, système de transfert et d'accumulation de crédits, etc.). Le travail social n'échappe pas à cet air du temps¹⁴. D'ailleurs, l'ère de la « tolérance zéro » profite davantage aux politiques répressives de proximité qu'aux mesures de prévention et de prophylaxies sociales.

⁸ Cf. Rapport de Daniel LORTHIOIS, *Mutations de la société et travail social*, 2000 ; N° NOR : CESX0000105V, Publication au J.O. du 2/6/2000, Affaires sociales du Conseil économique et social.

⁹ Rapport de Mme Corinne TICHOUX, *Relations avec les familles : quelles compétences ? Quelle formation ? La formation des travailleurs sociaux et le travail avec les familles* ; Délégation interministérielle à la famille, 31 mai 2000.

¹⁰ Cf. Arrêté du 28 mai 2001.

¹¹ Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

¹² Le terme « usager » désigne en France les bénéficiaires de l'action sociale. Cf. Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la *charte des droits et libertés de la personne accueillie*, mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles. Douze articles constituent cette charte. Le droit à la pratique religieuse y est abordé à l'article 11 : « Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services ».

¹³ Cf. Les deux ouvrages d'Alain ETCHEGOYEN, *La valse des éthiques*, Editions François Bourin, 1991 et *Le temps des responsables*, Editions Julliard, 1993.

¹⁴ Suite à la loi de décentralisation des professions du social, les centres de formations ont dû déposer en 2007 de nouvelles demandes d'agrément pour les formations qu'ils dispensent. Ce travail a conduit de nombreux instituts et écoles à repenser l'intégralité de leur dispositif de formation : projet associatif et pédagogique, répartition de la formation en rythme semestriel, proposition des contenus de formation sous forme de modules capitalisables et transférables, répartition des enseignements selon une logique d'acquisition et de valorisation des compétences, renforcement du partenariat avec les sites qualifiants. Avec la réforme des diplômes du travail social, chaque candidat peut opter entre la voie classique de la formation initiale ou celle de la validation des acquis de l'expérience pour se préparer aux métiers du social. La démocratisation des voies d'accès oblige en contrepartie les formateurs à une continue adaptation de leurs méthodes d'enseignements et de transmission des apprentissages. Il s'agit autant d'apprendre à apprendre que de permettre à chacun de vérifier dans le cadre d'un dialogue avec autrui que ses connaissances puissent relever d'apprentissages circonstanciés et dès lors idéologiques.

Dieu est mort ! L'Etat Providence aussi. Seule demeure l'incessante et éternelle quête de l'humanité qui tente dans un « retour aux origines » de saisir l'insaisissable en donnant sens à l'insensé. Aussi, en réponse aux banlieues qui s'enflamment, le gouvernement veille à l'actualisation de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante¹⁵. Devant la multiplication des défis sociaux, la Direction Générale de l'Action Sociale sollicite une étude qui évalue les incidences « du projet pédagogique des établissements de formation sur le profil professionnel des diplômés du travail social »¹⁶.

Les travailleurs sociaux sont-ils à la hauteur des défis posés par la société moderne ? Leur formation est-elle adaptée ? Une réforme des diplômes et des structures institutionnelles s'imposait. Ce sera dans le grand mouvement de décentralisation des compétences de l'Etat aux Régions que le processus sera initié. Aujourd'hui, les sites qualifiants bénéficient d'une meilleure reconnaissance dans les processus de formation et les dispositifs pédagogiques permettent davantage la reconnaissance de parcours individualisés. Toutefois, les restrictions budgétaires ont obligé de mettre le vin nouveau dans les vieilles outres. Aussi, alors que cette même réforme aurait permis à la France de s'harmoniser avec ses partenaires européens en matière de formation au travail social, celle-ci continue aujourd'hui d'entretenir une multiplicité de professions du social, de niveaux divers¹⁷ et aux qualifications spécialisées¹⁸.

Pratiques humaines et approches sociales

Le travail social est mû par un « humanisme social » où le respect des droits d'autrui passe par l'accueil de lieux d'intervention divers, de champs multiples et de rapports sociaux établis. Pour acquérir des compétences et progresser dans la professionnalisation le travailleur social a besoin –en préalable à son intervention professionnelle– de connaître, d'observer et d'analyser les éléments d'une situation individuelle ou collective (d'une population) ou d'un territoire d'intervention. Cet apprentissage passe par une approche historique qui s'intéresse à l'approche du proche et du lointain dans le lieu « social » accueilli comme liant sociétal.

C'est donc en sa qualité de « lien » social, que le fait religieux appartient autant à l'Histoire des peuples qu'aux parcours individuels. Il habite les cultures et les individus. Il s'exprime en situation de richesse et de pauvreté, dans un contexte de liberté et d'enfermement. Il permet de saisir les rapports entre les êtres et de comprendre les structures institutionnelles. Il réunit

¹⁵ Cf. Loi sur la *Prévention de la délinquance* adoptée en 2007.

¹⁶ Cf. Rapport final pour la Direction Générale de l'Action Sociale (Bureau des professions sociales et du travail social) de Patrick LECHAUX avec le concours de Tatiana MEUNIER-AUDAP, *Etude sur l'incidence du projet pédagogique des établissements de formation sur le profil professionnel des diplômés du travail social*, Octobre 2005.

¹⁷ Les professions du social se répartissent en cinq niveaux de qualification. Les formations de niveau secondaire : niveau V (*aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, moniteur d'atelier*) et niveau IV (*moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale*). Les formations de niveau post secondaire : niveau III (*assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, éducateur technique spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale*). Les formations de niveau supérieur : niveau II et I (*fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, ingénierie sociale, fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale*).

¹⁸ Au milieu de la multiplicité des professions « canoniques » du social, la réforme du diplôme des assistants de service social s'inscrit en France dans la volonté « d'intégrer les mutations qui ont marqué l'action sociale et les professions sociales depuis la précédente réforme du diplôme en 1980 » tout en offrant « une meilleure adéquation entre l'exercice professionnel et la formation », la valorisation des compétences et l'expertise sociale. Cf. Circulaire n°249 ; Décret n°2004-533 du 11 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession d'assistant de service social (JO du 15 juin 2004) ; Arrêté du 29 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social et ses annexes (JO du 23 juillet 2004). Dans sa partie théorique, le diplôme comprend une unité de formation principale (UFP) et sept unités de formation contributives (UFC). L'UF 2 relative à l'enseignement de la *Philosophie de l'action, éthique* (120H) mentionne aux côtés de l'introduction aux « sources philosophiques de l'intervention en service social » et l'éducation à la citoyenneté, « l'initiation à l'histoire des religions ».

au cœur d'un référent symbolique l'épreuve de la réalité et le délire de l'imaginaire. Il permet la compréhension de la socialité à partir du monde intérieur. Il invite à saisir la parole dans toutes ses manifestations et d'accueillir le silence de l'Autre dans toute sa radicalité. L'enseignement du fait religieux ne consiste pas en une instruction civique ou religieuse. Il vise une approche scientifique des langages symboliques du monde contemporain et appréhende le fait humain à partir de l'« expérience du mystère »¹⁹.

Du « divin social » aux tribus urbaines

Le phénomène religieux est un phénomène social, économique, psychologique et historique qui se produit dans un temps historique (*ici et maintenant*). Il est conditionné par ce qui a eu lieu auparavant (*passé*) et se déploie dans un à-venir (*futur*). Il fait apparaître une distinction entre l'espace sacré et le profane, entre des conduites rituelles et des croyances qui unissent l'individu au sein de groupes qui partagent les mêmes représentations collectives de la vie cosmique ou sociale²⁰.

Tout au long de son histoire, l'humanité laisse apparaître une dimension religieuse et des cadres institutionnels qui ont assuré une cohérence entre les aspects concrets de l'existence et les aspirations de l'être humain²¹. Au long de l'évolution religieuse de l'humanité, la religion s'est présentée comme ce qui sert à lier l'intérieur avec l'extérieur. L'intérieur dans ce cas étant principalement le lieu des interprétations incertaines. C'est le lieu de l'inexpliqué, du doute mais également celui du silence, voire de l'inébranlable. L'extérieur se laisse observer quant à lui dans les liens avec les autres. Il se caractérise par l'action et la pratique sociale.

Devant ce phénomène qui fascine autant qu'il repousse de nombreux auteurs continuent de proposer des interprétations modernes des conduites sociales sur la base d'une appropriation de comportements passés. La variété des manifestations du religieux demande une prudence au moment d'élaborer la thèse d'une construction sociale de la réalité²² contemporaine dont le pouvoir économique-politique résiderait dans un « divin social »²³, voire une « reliance », religiosité « affectuelle » propre au tribalisme.²⁴

Héritage religieux et construction européenne

¹⁹ L'histoire des religions est l'histoire des manifestations du sacré dans l'histoire de l'homme. Pour Rudolph Otto (1860-1937), la religion comme « expérience du mystère » s'expérimente comme : sentiment d'effroi ou terrifiant (*mysterium tremendum*), sentiment de crainte ou fascinant (*mysterium fascinans*) et sentiment de majesté ou merveilleux (*augustum*). Toutes ces expériences sont désignées par Otto comme numineuses (du lat. *numen*, « dieu »), parce que provoquées par la révélation d'un aspect de la puissance divine.

Il convient de compléter cette expérience du merveilleux chez l'individu par celle, négligée par Otto, de l'expérience dans les sociétés dont chaque individu hérite les structures dans son subconscient (cf. Freud, Lévi-Strauss).

²⁰ Cf. Catherine PONT-HUMBERT, *Dictionnaire des symboles, des rites et des croyances*, Ed. Jean-Claude Lattès/Hachette, Paris, 1995 ; Jean VERNETTE, Claire MONCELON, *Dictionnaire des groupes religieux aujourd'hui. Religions – Eglises – Sectes. Nouveaux mouvements religieux. Mouvements spiritualistes*, Quadrige/PUF, Paris, 2001.

²¹ Cf. Francisco DIEZ, *Breve historia de las religiones*, Madrid, 2006.

²² Cf. Peter BERGER, Thomas LUCKMANN, *La construction sociale de la réalité*, Masson/Armand Colin, Paris, 1996.

²³ Cf. Emile DURKHEIM, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, PUF, Paris, 1912.

²⁴ Cf. Michel MAFFESOLI, *Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Meridiens Klincksieck, Paris, 1988, 22-23 ; Yves BAREL, L'intégration, le sens et le lien social : C. FABRE, M. AUTÈS, J. ELOY (dir.), *Agir sur le lien social en Europe. Savoir-faire des intervenants sociaux et culturels en Europe*, Actes du Colloque National de Grenoble, Commission Pédagogique Nationale des I.U.T. Carrières Sociales, 1990, 41-54 ; Nadia PANUNZI-ROGER, *Le toxicomane et sa tribu*, Desclée De Brouwer, Paris, 2000.

L'Europe est un continent qui a été marqué par les guerres entre Etats, les guerres de religion et la pauvreté. D'une telle situation est né le désir profond d'établir la paix de façon durable. Au sortir de la guerre des religions, l'Europe a recherché une paix des religions à travers le contrôle par l'Etat du religieux. L'Europe a construit le politique pour protéger le politique des empiètements du religieux²⁵. L'Europe est également plus préoccupée de l'obésité que du manque, objet de scandale. Dans cette déstructuration anthropologique profonde, la condition de satiété et la considération de la nature où ne s'inscrit plus l'ordre divin (loi divine) renforce la question existentielle d'établir une paix durable sans sombrer de manière nouvelle dans les guerres de religions.

Aujourd'hui, en Europe, l'héritage religieux s'inscrit à côté des valeurs culturelles et humanistes et repose sur le respect fondamental des droits de l'être humain ; des être humains « unis dans la diversité ». L'union européenne a tenu de faire figurer l'héritage religieux dans sa Constitution²⁶. Sensibilité qui était déjà présente depuis de nombreuses années au sein du Conseil de l'Europe à travers les nombreuses recommandations, résolutions, directives et divers documents de travail²⁷.

Effervescence sociale et émotion collective : la spécificité française

En France, la question de la place du religieux au sein de la société s'est posée de façon diversifiée. A chaque fois le gouvernement a tenté d'y répondre dans la ligne de sa tradition laïque et le respect du droit de citoyenneté. Toutefois, de nombreux faits divers médiatisés sans préalables ont contribué à établir un sentiment global autour du « fait religieux ». Dépassé l'anticléricalisme, la société cherche un équilibre « spirituel » entre une indifférence empreinte de *crainte* devant l'inconnu (diabolisation), un sentiment de défaut (perte) d'*identité* et une quête démesurée de *sens*²⁸ :

²⁵ Danièle Hervieu-Léger repère trois tendances du religieux en Europe : 1/ l'Europe est le continent de la sécularisation. Mais elle est également un espace où se marque le renouveau dans le débat public du religieux ; 2/ Le retour du religieux, la prolifération des croyances va dans tous les sens. Mais des matrices religieuses et culturelles (catholiques et protestantes) restent très présentes dans la façon avec laquelle les sociétés politiques se sont développées ; 3/ Ces matrices religieuses et culturelles sont présentes et s'effacent à la fois. Mais cet affaïssement est en tension avec l'affirmation de nouveaux groupes religieux.

Danièle Hervieu-Léger est professeur de sociologie à l'Institut des hautes Ecoles en Sciences Sociales de Paris (EHESS), directrice du Centre Interdisciplinaire d'Etudes du Fait Religieux (CEIFR); éditeur en chef de la revue *Archives de sciences sociales des religions*. Cf. *Croyances religieuses, morales et éthiques dans le processus de construction européenne* (mai 2002).

²⁶ La question des racines et de l'héritage (et donc de l'origine) s'est posée de façon plus actuelle à travers l'établissement de la Constitution européenne. Cf. le *Préambule* du *Projet de Traité établissant une constitution pour l'Europe*. Adopté par consensus par la Convention européenne les 13 juin et 10 juillet 2003

²⁷ Cf. Recommandation 1394 (1999) : *Europe: un projet continental*, Recommandation 1396 (janvier 1999) : *Religion et démocratie*, Recommandation 1465 (mai 2000) : *L'Europe, un patrimoine commun*. Pour les recommandations relatives à la diversité des cultures et des religions en Europe, voir : Résolution 885 (1987), Résolution 916 (1989), Recommandation 1162 (1991), Recommandation 1291 (1996), Recommandation 1556 (2002). Pour la liberté de pensée, de conscience et de religion, voir : Résolution 787 (1982) et Résolution 1309 (2002). Pour l'attitude à tenir à l'égard des sectes et des nouveaux mouvements religieux, voir : Recommandation 1178 (1992) et Recommandation 1412 (juin 1999). Toutes ces résolutions et recommandations ont conduit le Conseil de l'Europe à inviter les responsables politiques des Etats européens à promouvoir l'éducation en matière religieuse : renforcer l'apprentissage des religions afin de développer un sens critique dans le cadre d'une éthique citoyenne, promouvoir et stimuler un enseignement de l'histoire et de la philosophie des religions.

²⁸ Cf. Loi n° 2001-504 du 12 juin 2001 tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (J.O n° 135 du 13 juin 2001) ; Circulaire DGAS/2A n° 2006-241 du 1^{er} juin 2006 relative aux dérives sectaires. Ainsi que les documents et rapports produits par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) : Rapport sur *La situation financière, patrimoniale et fiscale des sectes, ainsi que sur leurs activités économiques et leurs relations avec les milieux économiques et financiers*, du 10 juin 1999 ; Rapport

- constitution d'un comité consultatif national d'éthique²⁹ pour répondre aux questions du législateur (adaptation des lois) et des politiciens en matière de bioéthique, d'écologie, d'enseignement, etc.
- faits divers qui placent les institutions ou les personnes aux prises avec le pouvoir judiciaire : signalement d'abus sexuels sur mineurs (hommes d'églises, adeptes ou leader de sectes), détournement de fonds financiers par des sociétés écran (sectes), refus de parents d'accepter la transfusion sanguine pour leur enfant.
- réponse à l'atteinte aux biens (matériels ou spirituels) des personnes physiques ou morales : profanation de tombes, symboles racistes, dégradation de bâtiments religieux.
- attitude des pouvoirs publics à tenir face à la montée d'intégrismes et de fondamentalismes au sein de pratiques terroristes : attentats qui touchent de façon aveugles des personnes au sortir de certaines écoles confessionnelles, de cinémas qui projettent des films, etc. D'où la nécessité d'initier un « dialogue » avec les principales religions représentatives en France et la nécessité pour l'Etat français de rencontrer des dignitaires religieux « légitimement » reconnus et « représentatifs » des différentes expressions religieuses.
- le port de signes (ostentatoires) ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les institutions de la république³⁰ : attitude à tenir face aux élèves qui refusent d'aller en classe un jour de prière (différent du dimanche), qui refusent de se dévêtir en classe de sport, ou qui portent de façon ostensible un signe manifestant une appartenance religieuse ;
- le maintien de la présence de signes religieux dans des bâtiments publics classés monuments historiques ou de calvaires sur les bords des routes.
- reconnaissance et acceptation de l'appartenance religieuse de dignitaires étrangers accueillis dans le cadre officiel des échanges internationaux ou lors de visites officielles du gouvernement français à l'étranger (respect des coutumes alimentaires, vestimentaires des femmes –épouse du président ou ministre, reconnaissance du pape comme chef de l'Etat du Vatican).
- attitude à tenir face aux mouvements sectaires et analyse de leurs incidences sur la santé physique et mentale des personnes et des mineurs.

Aujourd'hui, la République est moins préoccupée par le statut particulier concédé par le Concordat de 1802 à l'Alsace-Moselle qu'à l'organisation de la Sécurité Intérieure et à l'affirmation d'« une laïcité ferme qui rassemble » à travers la place à accorder à l'Islam dans la République ou à l'attitude à tenir à l'égard des sectes. Le principe d'égalité guide l'Etat

sur *Les Dérives sectaires* de 2003 ; Document sur le *Satanisme et dérive sectaire. Quels sont les risques et comment les prévenir ?* du 8 septembre 2004 ; *Le Guide de l'agent public face aux dérives sectaires* de 2004 ; Rapport relatif à *l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs*, du 12 décembre 2006.

²⁹ En France, le *Comité Consultatif National d'Ethique pour les sciences de la vie et de la santé* (CCNE) a été créé par un décret présidentiel le 23 février 1983. Il a pour mission de "donner des avis sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé". Il est composé d'un président et de deux présidents d'honneur, de 5 personnalités désignées par le Président de la République et appartenant aux principales familles philosophiques et spirituelles, de 19 personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence et de leur intérêt pour les problèmes éthiques et de 15 personnalités appartenant au secteur de la recherche.

³⁰ Cf. la création d'un Institut européen en sciences des religions (IESR) en juin 2003 pour analyser le fait religieux.

laïque et suppose un vivre ensemble, dans le pluralisme et la diversité, qui proscrit toute approche antireligieuse ou la promotion d'une conviction athée ou agnostique³¹.

Dialogue interculturel et éducation à la citoyenneté démocratique

Prendre la mesure de l'enseignement du *fait religieux* dans une école de travail social c'est accepter que les personnes en formation et les formateurs se laissent interpellés de manière nouvelle par le fait social dans un contexte de dialogue interculturel et de solidarité internationale, entre les peuples et les continents. Au cœur d'une interdisciplinarité déjà présente (sociologie, anthropologie, histoire, philosophie, psychologie, géopolitique), un tel enseignement permet de s'approprier la réalité humaine à partir de l'événementiel du quotidien : rites³² et rapports sociaux (hommes/femme), habitudes (alimentaires, vestimentaires) et coutumes (familiales, éducatives), symbolique de la langue et différences culturelles, représentations spatiales (cosmogonies) et temporaires (rythmes).

Parce que la religion offre une identité sociale, son étude permet des approches de l'être qui prennent en compte la question des limites personnelles et de l'enfermement³³, la prise en compte de la folie³⁴ et de la privation de la nourriture³⁵, la naissance de la « question sociale » et son traitement dans les sociétés laïques modernes³⁶. A partir de la diversité de ces approches, une réflexion autour de l'éthique « humaine » et personnelle –respectueuse de l'altérité radicale d'autrui– peut être engagée. Et cela, alors même que la culture ambiante a le plus souvent remplacé « le culte par l'inculte »³⁷ et valorisé l'intervention sociale en fonction de la médiatisation des combats menés³⁸.

Action et identité sociales

L'intervention sociale place l'acteur social dans un contexte de proximité qui peut lui faire apparaître l'autre qui le sollicite comme un *tout-autre* qui fait irruption dans la familiarité de son quotidien, l'invite à adhérer à distance à son dire et le confronte à la nécessité de son rôle et de son action maintenant sans attendre de retour³⁹. Au fil des rencontres et des entretiens, elle l'éveille à une réalité qui transcende les limites des hypothèses qu'il a pu élaborer au sujet des personnes et des situations.

Parce que l'intervenant social intervient au *lieu* de l'autre et en réponse à un *désir* non avoué, il convient que toutes les informations et observations soient reprises dans le cadre d'une

³¹ Cf. le rapport de Bernard Stasi remis au président de la République le 11 décembre 2003 sur l'application du principe de laïcité dans la République.

³² Cf. Martine SEGALIN, *Rites et rituels contemporains*, Nathan, 2002.

³³ Cf. Alvaro ESCOBAR MOLINA, *L'enfermement. Espace Temps Clôture*, Editions Klincksieck, Paris, 1989.

³⁴ Cf. Catherine CLÉMENT, Sudhir KAKAR, *La folle et le saint*, Seuil, Paris, 1993.

³⁵ Cf. Kostas NASSIKAS, *Oralité et violence. Du cannibalisme aux grèves de la faim*, Editions L'Harmattan, Paris, 1989.

³⁶ Cf. Giovanna PROCACCI, *Gouverner la misère. La question sociale en France (1789-1848)*, Seuil, Paris, 1993.

³⁷ Daniel SIBONY, *Les Trois monothéismes. Juifs, Chrétiens, Musulmans entre leurs sources et leurs destins*, Seuil, Paris 1992, 317-320.

³⁸ Les fêtes de fin d'année font habituellement l'objet de plans sociaux exceptionnels, tant de la part du Gouvernement que des sollicitations des organismes charitables. Lors de l'hiver 2006-2007 (entre Noël et Nouvel An), la médiatisation des « Enfants de Don Quichotte » en période préélectorale a pris de court à Paris les organisations traditionnelles (Médecins du monde, Droit au logement, Emmaüs, Secours Catholique) et a obtenu, sous couvert d'une « nécessaire urgence » à apporter aux sans-abri la sollicitude de l'Elysée pour l'ouverture du débat autour du « droit opposable au logement ».

³⁹ « Quand les dieux désertent le monde, quand ils cessent de venir y signifier leur altérité, c'est le monde lui-même qui se met à nous apparaître autre, à révéler une profondeur imaginaire qui devient l'objet d'une quête spéciale, dotée de sa fin en elle-même et ne renvoyant qu'à elle-même ». Cf. Marcel GAUCHET, *Le désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Editions Gallimard, 1985, 292-303 ; ici p. 297.

recherche-action-formation⁴⁰ et qu'elles servent à la construction d'un positionnement professionnel qui interroge autant les croyances individuelles que les émotions communes.⁴¹

Travail social et dialogue sur les Hauteurs

Au cœur de la construction et du délitement du lien social, entre prise de risque et responsabilité, les acteurs sociaux sont tentés de poursuivre la quête d'un discours « unificateur » qui les préserverait de l'éthique des temps modernes « sans obligation ni sanction ». ⁴² Confrontés à une solidarité de proximité avec ce qu'il y a d'humain et de mortel dans la société, ils prennent tour à tour la figure du sauveur et du fossoyeur.

Professionnels aux côtés des volontaires et bénévoles en tous genres, leur solidarité participe à une idée de l'autre homme qui refuse de sacrifier l'humain. Un humain, proche ou lointain, premier venu ou tiers exclu qui est pris au sérieux et entendu comme celui qui interpelle et qui expose à la responsabilité de la conscience, c'est-à-dire au « ne-pas-laisser-seul-l'autre-homme ».

Ouvertures

Il importe que la prise en compte du fait religieux dans l'analyse et l'observation du lien social ne se limite pas à la recommandation qui en serait faite dans un programme de formation à destination d'une filière spécifique du travail social. Partie intégrante de l'approche philosophique et sociologique des individus et des sociétés, une telle démarche formative permet de s'approprier de manière nouvelle les catégories de justice et d'altérité, à partir de l'accueil inconditionnel d'autrui. Elle contribue à la promotion d'une socialité qui est « signifiante éthique d'autrui ». ⁴³

Les mots manquent souvent pour exprimer la réalité du fait religieux⁴⁴. Cette difficulté se retrouve à chaque fois qu'un enseignement en action sociale tente de saisir l'expérience d'autres êtres humains, du sens que ces derniers donnent à leur existence et de la signification du vivre ensemble. L'attention à l'histoire des religions au sein de l'humanité permet de comprendre que chaque fois qu'une société a essayé de s'affranchir de la religion elle a renoué avec des représentations sacrales et croyantes du monde. Un tel enseignement permet en outre de comprendre l'humanité qui tente de s'évader d'une vie dont on veut se sauver pour s'enraciner dans l'insolite, le numineux, le sacré, le religieux⁴⁵.

⁴⁰ Cf. Raymond QUIVY, Luc Van CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris, 1995.

⁴¹ Cf. Michel MAFFESOLI, *La contemplation du monde. Figures du style communautaire*, Bernard Grasset, Paris, 236.

⁴² Cf. Gilles LIPOVETSKY, *Le crépuscule du devoir. L'éthique indolore des nouveaux temps démocratiques*, Gallimard, 1992.

⁴³ Cf. Emmanuel LEVINAS, *Entre Nous. Essais sur le penser-à-l'autre*, Grasset, Paris, 1998.

⁴⁴ « Il est regrettable que nous ne disposions pas d'un mot plus précis que « religion » pour exprimer l'expérience du sacré. Ce terme porte en lui une histoire très longue, bien que quelque peu limitée sur le plan de la culture. On se demande comment il peut être appliqué sans discrimination au Proche-Orient ancien, au judaïsme, au christianisme et à l'islam, ou à l'hindouisme, au bouddhisme et au confucianisme de même qu'aux peuples dits « primitifs ». Mais il est peut-être trop tard pour chercher un autre mot, et « religion » peut encore être un terme utile pourvu qu'on se rappelle qu'il n'implique pas nécessairement une croyance en Dieu, en des dieux ou en des esprits, mais se réfère à l'expérience du sacré et, par conséquent, est lié aux idées d'être, de signification et de vérité. » Mircea Eliade, *La nostalgie des origines. Méthodologie et histoire des religions*, Gallimard, Paris 1971, p. 9 ; Préface.

⁴⁵ Jacques Ménéard, *Introduction à l'histoire des religions*, Cariscript, Paris 1987, p. 37.

Indications bibliographiques

Ouvrages

- BERGER P., LUCKMANN T., *La construction sociale de la réalité*, Masson/Armand Colin, Paris, 1996.
- BOUQUET B., *Ethique et travail social. Une recherche de sens*, Dunod, Paris, 2003.
- CHAPPUIS R., *La solidarité. L'éthique des relations humaines*, PUF, 1999 ; *Que sais-je ?* n°3485.
- CLÉMENT C., KAKAR S., *La folle et le saint*, Seuil, Paris, 1993.
- DAVIE G., HERVIEU-LÉGER D. (dir), *Identités religieuses en Europe*, La Découverte, 1996.
- DEBRAY R.,
Ce que nous voile le voile. La République et le sacré, Gallimard, 2004.
Les communions humaines. Pour en finir avec « la religion », Fayard, 2005.
- DEFEBVRE C., ESTIVALEZES M., *Les religions dans l'histoire. 100 textes des origines à nos jours*, Bayard, 2005.
- DIANTEILL E., HERVIEU-LEGER D., LAUTMAN SAINT- MARTIN I. (dir.), *La modernité rituelle : Rites politiques et religieux des sociétés modernes*, Editions L'Harmattan, 2004.
- DIEZ F., *Breve historia de las religiones*, Madrid, 2006.
- DONEGANI Jean-Marie, *Liberté de choisir*, Presse des sciences politiques, 1993.
- DURKHEIM Emile, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Presses Universitaires de France – PUF, 2003.
- ELIADE M., *La nostalgie des origines. Méthodologie et histoire des religions*, Gallimard, Paris, 1971.
- ESCOBAR MOLINA A., *L'enfermement. Espace Temps Clôture*, Editions Klincksieck, Paris, 1989.
- ETCHEGOYEN A.,
La valse des éthiques, Editions François Bourin, 1991.
Le temps des responsables, Editions Julliard, 1993.
- GAUCHET M., *Le désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Editions Gallimard, 1985.
- GOTMAN A., *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Presses Universitaires de France, Paris, 2001.
- HERVIEU-LÉGER D.,
La religion en miettes ou la question des sectes, Calmann-Lévy, 2001.
Le Pèlerin et le converti. La religion en mouvement, Editions Flammarion, 2001.
- HIRSH E., *Nouvelles pauvretés, nouvelles solidarités : Dossiers d'Actualité Mondiale. Problèmes politiques et sociaux*, La Documentation Française n°588 du 29 juillet 1988.
- LEBLAN L., SEGUIN M., *La relation d'aide. Concepts de base et interventions spécifiques*, Les Editions Logiques, Québec, 2001.
- LEVINAS E., *Entre Nous. Essais sur le penser-à-l'autre*, Grasset, Paris, 1998.
- LIPOVETSKY G., *Le crépuscule du devoir. L'éthique indolore des nouveaux temps démocratiques*, Gallimard, 1992.
- MAFFESOLI M.,
La contemplation du monde. Figures du style communautaire, Bernard Grasset, Paris, 236.
Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse, Meridiens Klincksieck, Paris, 1988.
- MAISONDIEU J., *La fabrique des exclus*, Bayard Editions, Paris, 1997.
- MÉNARD J., *Introduction à l'histoire des religions*, Cariscript, Paris, 1987.
- MILANO S., *La pauvreté absolue*, Hachette, 1988.
- NASSIKAS K., *Oralité et violence. Du cannibalisme aux grèves de la faim*, Editions L'Harmattan, Paris, 1989.
- PANUNZI-ROGER N., *Le toxicomane et sa tribu*, Desclée De Brouwer, Paris, 2000.
- PIQUERAS A., *Risques et responsabilités en action sociale*, ESF Editeur, 2005.

PONT-HUMBERT C., *Dictionnaire des symboles, des rites et des croyances*, Ed. Jean-Claude Lattès/Hachette, Paris, 1995.

PROCACCI G., *Gouverner la misère. La question sociale en France (1789-1848)*, Seuil, Paris, 1993.

QUIVY R., CAMPENHOUDT L. van, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris, 1995.

SEGALEN M., *Rites et rituels contemporains*, Nathan, 2002.

SIBONY D., *Les Trois monothéismes. Juifs, Chrétiens, Musulmans entre leurs sources et leurs destins*, Seuil, Paris 1992.

VERDIER P., ROSENCEZIG J.-P., *Les responsabilités en travail social*, Dunod, Paris, 1998.

VERNETTE J., MONCELON C., *Dictionnaire des groupes religieux aujourd'hui. Religions – Eglises – Sectes. Nouveaux mouvements religieux. Mouvements spiritualistes*, Quadrige/PUF, Paris, 2001.

WILLAIME J.-P., *Sociologie des religions*, PUF, 2004 ; *Que sais-je ?* n°2961.

Articles

BAREL Y., L'intégration, le sens et le lien social : FABRE C., AUTÈS M., ELOY J. (dir.), *Agir sur le lien social en Europe. Savoir-faire des intervenants sociaux et culturels en Europe*, Actes du Colloque National de Grenoble, Commission Pédagogique Nationale des I.U.T. Carrières Sociales, 1990, 41-54.

Textes européens autour du « fait religieux »

Préambule du Projet de Traité établissant une constitution pour l'Europe. Adopté par consensus par la Convention européenne les 13 juin et 10 juillet 2003.

Recommandations et résolutions

Recommandation 1394 (1999) : *Europe: un projet continental*.

Recommandation 1396 (janvier 1999) : *Religion et démocratie*.

Recommandation 1465 (mai 2000) : *L'Europe, un patrimoine commun*.

- **diversité des cultures et des religions en Europe :**

Résolution 885 (1987) relative à la *contribution juive à la culture européenne*.

Résolution 916 (1989) relative aux *édifices religieux désaffectés*.

Recommandation 1162 (1991) et Directive no 465 relatives à la *contribution de la civilisation islamique à la culture européenne*.

Recommandation 1291 (1996) relative à la *culture yiddish*.

Recommandation 1556 (2002) relative à la *Religion et changements en Europe centrale et orientale*.

- **liberté de pensée, de conscience et de religion**

Résolution 787 (1982) relative à la *liberté de pensée, de conscience et de religion en Europe de l'Est* et la Conférence de Madrid sur les suites de la CSCE.

Résolution 1309 (2002) relative à la *liberté de religion et minorités religieuses en France*.

- **attitude à tenir à l'égard des sectes et des nouveaux mouvements religieux**

Recommandation 1178 (1992) relative aux *sectes et aux nouveaux mouvements religieux*.

Recommandation 1412 (juin 1999) relative aux *activités illégales des sectes*.

- **problèmes de la société moderne à composante religieuse**

Recommandation 1202 (1993) relative à la *tolérance religieuse dans une société démocratique*.

Recommandation 1222 (1993) relative à la *lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance*.

- **éducation**

Recommandation 1501 (2001) relative à la *responsabilité des parents et des enseignants dans l'éducation des enfants*.

- **la situation dans certains pays**

Recommandation 1358 (1998) relative à *la situation en Algérie*.

Résolution 1281 (2002) relative à *la situation au Proche-Orient*.

- **la condition de la femme**

Résolution 1293 (2002) relative à *la situation des femmes maghrébines*.

- **terrorisme**

Recommandation 1644 (2004) relative au *Terrorisme: une menace pour les démocraties*.

Documents de travail

Document 10056 (janvier 2004) relatif au *terrorisme comme menace pour les démocraties*.

Document 10097 (février 2004) relatif à *la situation des prisons et des maisons d'arrêt en Europe*.

Document 10184 (mai 2004) de la Fédération européenne des Centres de recherche et d'information sur le *sectarisme*.

Document 10203 (juin 2004) relatif à *l'éducation à l'Europe*.

Textes juridiques français

- **Lois**

Loi du 9 décembre 1905 relative à *la séparation des Églises et de l'État*.

Loi du 31 décembre 1959 sur les *rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé*.

Loi sur la *Prévention de la délinquance* adoptée en 2007.

Loi n° 2001-504 du 12 juin 2001 tendant à *renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales* (J.O n° 135 du 13 juin 2001).

- **Codes**

Code de l'éducation : Articles L141-1 à L141-6 (*La laïcité de l'enseignement public*), Articles L151-1 à L151-6 (*La liberté de l'enseignement*), Articles L511-1 à L511-4 (*Les droits et obligations des élèves*).

- **Décrets**

Décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux *établissements publics locaux d'enseignement*.

Décret n° 85-1348 du 18 décembre 1985, relatif aux *procédures disciplinaires dans les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spéciale*.

Décret n°2004-533 du 11 juin 2004 relatif au *diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession d'assistant de service social* (JO du 15 juin 2004).

- **Arrêtés**

Arrêté du 29 juin 2004 relatif au *diplôme d'Etat d'assistant de service social et ses annexes* (JO du 23 juillet 2004).

- **Circulaires**

Circulaire du 12 décembre 1989 relative à la *Laïcité, port de signes religieux par les élèves et caractère obligatoire des enseignements*.

Circulaire du 20 septembre 1994 relative à *la neutralité de l'enseignement public : port de signes ostentatoires dans les établissements scolaires*.

Circulaire du 11 juillet 2000 relative à *l'Organisation des procédures disciplinaires dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté*.

Circulaire du 11 juillet 2000 relative au *règlement intérieur dans les EPLE*.

Circulaire N° DGAS/4A/2005/ 249 du 27mai 2005 relative aux *modalités de la formation préparatoire au diplôme d'Etat d'assistant de service social et à l'organisation des épreuves de certification*

Circulaire DGAS/2A no 2006-241 du 1er juin 2006 relative aux *Dérives sectaires*.

- **Rapports**

LORTHOIS D., *Mutations de la société et travail social*, 2000.

TICHOUX C., *Relations avec les familles : quelles compétences ? Quelle formation ? La formation des travailleurs sociaux et le travail avec les familles* ; Délégation interministérielle à la famille, 31 mai 2000.

LECHAUX P., MEUNIER-AUDAP T., *Etude sur l'incidence du projet pédagogique des établissements de formation sur le profil professionnel des diplômés du travail social*, Octobre 2005.

Services ministériels

Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES)

- **Rapports**

La situation financière, patrimoniale et fiscale des sectes, ainsi que sur leurs activités économiques et leurs relations avec les milieux économiques et financiers, du 10 juin 1999.

Les Dérives sectaires de 2003.

L'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs, du 12 décembre 2006.

- **Documents**

Satanisme et dérive sectaire. Quels sont les risques et comment les prévenir ?, du 8 septembre 2004.

- **Guide**

Guide de l'agent public face aux dérives sectaires de 2004.